2007-04290/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

« Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et les trésors qu'il contient constituent un héritage d'une valeur inestimable »

La ministre Line Beauchamp

Québec, le 18 mai 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, annonce le classement du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec à titre de site historique. Par ailleurs, l'aile du jardin, l'aile du noviciat et le chœur de religieuses sont également classés monuments historiques. De plus, trois fonds d'archives – le Fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus, le Fonds des enfants abandonnés et le Fonds de l'Hôtel-Dieu de Québec – , de même que le Fonds ancien de la bibliothèque du Monastère ainsi qu'une collection de 735 objets mobiliers sont également classés biens culturels, alors que le Fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec reçoit le titre de bien culturel reconnu.

« Au fil des siècles, les Augustines ont amassé des collections qui représentent un trésor de quelque 4000 documents et objets dont la qualité est remarquable, certains étant même uniques au Québec, sans compter l'intérêt historique et architectural du Monastère et de ses bâtiments. Ces missionnaires hospitalières sont venues ici pour construire le premier hôpital en terre d'Amérique, au nord du Mexique. C'est dire l'importance de l'apport de cette congrégation à la colonie naissante et la valeur des fonds d'archives qu'elles ont constitués depuis 1639 », a déclaré la ministre Beauchamp.

L'avis de classement porte sur le site qu'occupent les Augustines depuis 1644 et le monastère lui-même dont les plus anciennes parties datent de 1695 (l'aile du jardin) et de 1739 (l'aile du noviciat). Ces deux ailes, le chœur des religieuses, le cimetière et le mur du monastère attirent particulièrement l'attention. L'authenticité et la qualité de la maçonnerie, de la charpente et de la menuiserie de cet ensemble conventuel aux caractéristiques architecturales remarquables en font un exemple rare au Québec. L'ensemble du site témoigne de l'importance des Augustines de la Miséricorde de Jésus comme l'une des communautés fondatrices de la Nouvelle-France qui a donné naissance à douze établissements de soins de santé. L'église des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, construite en 1800, a été classée monument historique en 1961.

Les fonds d'archives des Augustines, des enfants abandonnés et de l'Hôtel-Dieu ainsi que le Fonds de livres anciens sont classés en raison de leur authenticité, de leur ancienneté, de leur continuité et de la richesse de leur contenu. Ils forment une documentation incontournable pour la connaissance des origines de la société québécoise et de ses 350 ans de soins hospitaliers. La reconnaissance du fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec (1932-1962) témoigne pour sa part du mouvement d'associations hospitalières et complète les informations contenues dans les fonds de l'Hôtel-Dieu et des Augustines.Finalement, les 735 objets classés sont particulièrement intéressants en raison de leur âge, de leur longue possession par la communauté, de leur provenance ou de leurs qualités artistiques. Souvent leur association avec les activités hospitalières ou avec des activités traditionnelles en voie de disparition et propres aux communautés religieuses féminines crée leur rareté.

« Les Augustines ont su conserver un riche patrimoine mobilier et immobilier. Leur désir de le transmettre aux générations futures et de le rendre accessible témoigne de leur sens des responsabilités et de leur grande compréhension de l'histoire », a conclu M^me^ Beauchamp.

Toute personne qui le désire peut obtenir la description complète du site et des biens classés ainsi que du fonds reconnu en s'adressant à la Direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture et des Communications, 225, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 5G5.

Source :

Colette Proulx

Conseillère en communication

Ministère de la Culture et des Communications

(514) 873-2979

Information :

Isabelle Melançon

Attachée de presse

Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications

Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007